

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-AS92

présenté par

Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot, Mme Cariou, M. Julien-Laferrière, M. Taché et
M. Chiche

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	0	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	5 000 000	0
Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales	0	5 000 000
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapport Combattre la prostitution des mineurs, présenté au Gouvernement au début de l'été, estime qu'il y a entre 7 000 et 10 000 adolescents concernés par la prostitution en France. Celle-ci est en forte progression, de plus de 340 % entre 2016 et 2020, et concerne en particulier les jeunes femmes issues de milieux défavorisés.

Dans l'attente de la présentation du plan national de lutte contre la prostitution des mineurs, qui doit-être présenté cet automne, par cet amendement il est proposé de prévoir une dotation spécifique

de 5 millions d'euros afin de donner au Gouvernement la capacité d'agir dès la présentation de son plan.

Le présent amendement vise ainsi à abonder de 5 millions d'euros en AE et CP les crédits de l'action 25 - Prévention et lutte contre les violences et la prostitution du programme¹³⁷ Égalité entre les femmes et les hommes, portant les crédits consacrés au déploiement de politiques territoriales de protection de mineurs victimes de réseaux prostitutionnels. Sont diminués du même montant les crédits de l'action 12 Affaires immobilières du programme 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales.